**Communiqué de presse du 2 décembre 2015**

Nous sommes personnellement mis en cause par un ensemble d’articles de presse simultanément parus le 1er décembre 2015, à propos d’événements tragiques survenus fin juin 1994, alors que débutait l’opération Turquoise.

Ces faits font l’objet depuis onze ans d’une instruction conduite par la justice française à l’instigation de divers acteurs. Chacun pour sa part, nous avons toujours exprimé notre volonté de témoigner et de collaborer pleinement avec la justice, pour mettre enfin un terme à des accusations aussi invraisemblables que monstrueuses de « complicité de génocide », alors même que l’opération Turquoise a protégé des centaines de milliers de personnes de la violence et permis de sauver a minima des dizaines  de milliers de vies tutsies.

Nous tenons à dénoncer avec la plus grande fermeté la reconstruction mensongère des faits, la dénaturation des pièces de la procédure pénale et l’articulation fallacieuse des témoignages contenues dans ces articles de presse. Contrairement à ce qui est affirmé, tous les documents évoqués ont été déclassifiés par le gouvernement et sont en possession de la justice depuis des années.

Tandis que nous sommes visés par cette tentative de manipulation de l’opinion publique, nous réaffirmons notre fierté de ce que nous avons accompli au Rwanda lors de cette brève opération, alors que la France s’est trouvée seule à s’engager réellement pour mettre fin au génocide.

Fait à Paris, le 2 décembre 2015

Général de corps d’armée (2S) Jean-Claude Lafourcade

Général de division (2S) Jacques Rosier

Vice-Amiral d’escadre Marin Gillier